

ANALYSE DE LA DÉCLARATION DE POLITIQUE COMMUNAUTAIRE RÉACTIONS DE L'UNION DES ARTISTES DU SPECTACLE

Courrier envoyé à la Ministre de la Culture de la Fédération Wallonie-Bruxelles,
Madame Elisabeth Degryse.

Bruxelles, jeudi 21 novembre 2024

Madame la Ministre,

L'Union des Artistes du Spectacle a pris connaissance de la Déclaration de Politique Communautaire du 11 juillet 2024.

Après analyse détaillée des sujets qui concernent les secteurs que nous représentons, et en les ayant reliés aux différentes communications que vous avez pu faire dans la presse depuis cette déclaration, nous vous prions de recevoir un document reprenant nos questionnements et remarques quant aux orientations envisagées pour ces 5 prochaines années.

Nous vous remercions d'avance pour l'intérêt que vous porterez à ces réflexions, que nous sommes désireux de confronter aux vôtres lors d'une rencontre que nous vous proposons dans les prochains jours.

En restant à votre disposition pour toute question à ce sujet, nous vous souhaitons bonne lecture.

Bien à vous,

Pour l'UAS,
Julie Basecqz et Thibaut Delmotte
Co-Présidents

1. « La liberté associative doit être défendue et restaurée en abrogeant toute réglementation empiétant sur le pouvoir de gestion des organes d'administration et de direction, notamment la limitation dans le temps des mandats de direction dans les ASBL ».

Procéder de la sorte revient à créer des systèmes souverains, indépendants de tout contrôle.

1. En tant que représentants des artistes interprètes, nous nous inquiétons de la possible corruption de tels systèmes, qui sont aussi des systèmes endogènes : ils ne permettent pas la régénération et la diversité, d'autant que selon les nouvelles normes des contrats-programmes, ils ne sont soumis qu'à des autoévaluations.
2. Nous relevons dans ce paragraphe le danger de la mise en place d'autocraties dans lesquelles il n'y aurait pas de pression possible sur les politiques poursuivies par les directions, notamment en termes de négociations salariales.
3. Les institutions artistiques belges fonctionnent la plupart du temps en familles : empêcher la mise en question ou le renouvellement de ces systèmes autocentrés bloque l'arrivée dans le paysage culturel d'interprètes qui ne seraient pas issus d'un sérail.
4. Limiter dans le temps les mandats de direction est une demande du secteur depuis plus de vingt ans : il est paradoxal de vouloir tisser un lien de confiance avec le secteur en ne suivant pas une de ses recommandations principales – d'autant que cette décision avait été actée dans le décret précédent.

2. « Le gouvernement étudiera la possibilité d'ouvrir les organes de gestion des opérateurs culturels publics à des administrateurs indépendants, des mécènes ».

L'UAS fait observer qu'il pourrait y avoir une contradiction dans le recours au mécénat comme source de financement pour les productions culturelles. Le mécénat, parce qu'il mobilise des fortunes privées, des réseaux financiers et des décideurs plus aisés, peut induire une forme de discrimination que la Déclaration de Politique Communautaire semble vouloir combattre au même paragraphe.

De même, si (comme nous l'argumentons au point suivant) le gouvernement a pour intention de défendre la liberté artistique « contre les pressions militantes, idéologiques et même politiques », comment compte-t-il transformer cette intention en décisions dans le cadre du mécénat ? Un mécénat qui ne serait pas encadré par l'État ouvre la porte à ce type de pressions. Quelles fonctions de régulation le gouvernement envisage-t-il d'exercer dans ce cadre ?

Plus largement, nous nous inquiétons des conséquences que peut avoir sur la diversité, la représentativité et l'ouverture du monde culturel la volonté du gouvernement de désen-

gager le secteur public au profit du secteur privé. Même si la diversification des sources de revenus nous paraît une nécessité difficilement contournable, nous craignons le démantèlement des fonctions régaliennes de l'État. En tant qu'artistes interprètes, nous voulons pouvoir représenter la société dans son ensemble, et ne pas être obligés de nous cantonner dans le divertissement pour *happy few* financé par des institutions privées.

Dans le cadre du développement du mécénat, la question se pose en termes précis : comment le gouvernement communautaire compte-t-il dans les faits encadrer le mécénat ? Quelles sont les initiatives réglementaires qu'il compte entreprendre ?

3. « La liberté artistique doit notamment être défendue aujourd'hui contre les pressions militantes, idéologiques et même politiques prétendant s'immiscer dans le processus de création, de diffusion et de gestion. Elle implique aussi de lutter contre la censure et, pire, l'auto-censure en restaurant un climat de confiance propice à la liberté de création ».

L'Union des Artistes du Spectacle soutient lui aussi avec force la liberté artistique et la liberté d'association, qui à ses yeux sont indissociables. Cette liberté artistique inclut la possibilité de critique politique et sociale, de quelque bord qu'elle soit. La volonté du gouvernement de la Fédération Wallonie Bruxelles de privilégier le financement privé des productions culturelles est un acte idéologique fort, dans lequel la défense des intérêts généraux est mise en danger par la création d'un lien possible de subordination entre les financeurs et les financés. Si le gouvernement de la FWB désire aller plus avant dans la privatisation économique du secteur culturel, nous demandons une définition plus précise de ce qu'il entend par mécénat et une négociation sectorielle sur son fonctionnement.

En tant que représentants des artistes interprètes, nous voulons qu'un maximum d'artistes de provenance, d'identité, de sensibilités idéologiques différentes puissent avoir accès dans les meilleures conditions possibles à l'expression de leur art. A nos yeux, l'Etat doit organiser et défendre cette parité, cette variété, cette diversité.

4. « Le gouvernement (...) finalisera donc la mise au point d'un cadastre de l'emploi culturel et artistique évolutif ».

C'est une revendication de l'UAS depuis plus de 20 ans.

Ce cadastre est absolument nécessaire puisqu'il permet de réaliser une cartographie des lieux et des institutions dans lesquels les interprètes peuvent chercher du travail et donc de connaître l'univers dans lequel ils et elles évoluent. Ce cadastre n'a jamais été réalisé. Pourquoi ?

1. Dans quel calendrier et sur quels critères ce cadastre sera-t-il réalisé ?
2. L'UAS incite le gouvernement à réfléchir sur les raisons qui ont empêché la réalisation d'un tel cadastre, afin de ne pas reproduire la même erreur.
3. Nous réclamons que ce cadastre puisse s'articuler avec un cadastre de l'emploi non-artistique dans les lieux culturels, pour pouvoir examiner le différentiel entre emploi artistique et non-artistique.

Nous réitérons la demande faite à l'ensemble des partis démocratiques lors de nos rencontres pré-électorales de donner accès en toute transparence au pourcentage de masse salariale artistique (MSA) de chaque opérateur. En comparaison au budget global et en comparaison au budget d'activité artistique. Ces chiffres se retrouvent obligatoirement dans le bas du fichier excel du bilan financier de chaque opérateur.

4. De même, le cadastre ne doit pas se limiter aux opérateurs subventionnés, il faut tenir compte des opérateurs privés non-subventionnés qui font évidemment eux aussi partie du paysage – surtout à l'heure où la FWB s'ouvre aux spectacles d'humour de style stand up, particulièrement programmés dans des lieux non-subventionnés.

p.62

3. « Les nouvelles technologies – dont les IA – constituent de nouveaux enjeux et défis pour le secteur culturel. Le Gouvernement entend accompagner le secteur culturel dans ces transitions en prenant les initiatives réglementaires nécessaires et en incitant à saisir les opportunités émergent dans les industries culturelles et créatives ».

En ce qui concerne l'intelligence artificielle, la position de l'Union des Artistes du Spectacle est de défendre la place inamovible des artistes vivants dans la représentation de l'humain, que ce soit par la voix ou par l'image.

Or, notre sentiment est qu'il y a un double langage tout au long de la DPC : à la fois défendre l'idée d'une législation contraignante en la matière et promouvoir l'apprentissage et le développement de l'IA. Cette position chèvre-choutiste nous inquiète.

1. Nous avons dans notre memorandum une revendication très claire par rapport à l'usage des intelligences artificielles dans le remplacement des interprètes. Notre inquiétude reste vive, et notre souhait demeure identique, mais nous demandons l'encadrement le plus strict possible au développement de ces technologies : c'est notre rapport à notre humanité qui est en jeu, et il nous paraît insensé de brûler les étapes pour des motifs mercantiles immédiats.

Dans ce cadre, l'UAS se positionne dans la même ligne que Belva et demande comme eux un débat public et des négociations sur les mesures réglementaires que le gouvernement de la FWB compte mettre en place par rapport au développement des intelligences artificielles.

2. L'IA est également un enjeu mondial, donc il est aussi européen que national : l'UAS veut que le gouvernement de la FWB soit attentif à cette réalité et interpelle le gouvernement fédéral pour qu'il use de son influence au niveau européen sur cette question cruciale.

4. « Si nous voulons que les arts et la culture jouent effectivement un rôle pivot, nous devons lui en donner les moyens. De ce fait, le financement de la culture doit être diversifié et revalorisé ».

L'UAS se réjouit de cette déclaration d'intention, mais s'interroge sur son fondement, sa faisabilité et son financement. L'impression, tout au long du document, est celle d'une valorisation de l'investissement privé (tax shelter, mécénat, ...) au détriment de l'investissement public : il y a un danger d'élitisme (les grandes entreprises telles que les banques

seront plus promptes à soutenir des grands événements ou des oeuvres qui satisfassent leurs potentiels clients) et de coteries au détriment d'une solidarité et d'un sentiment de collectivité. Ceci au détriment de la défense de projets plus fragiles ou moins consensuels

1. Nous nous interrogeons sur la signification que vous accordez au terme « pivot » : qu'est-ce que c'est que ce pivot ? Un pivot, une articulation entre quoi et quoi ?
2. Revalorisation et diversification : comment ? Où prenez-vous l'argent ?
3. Quels sont les incitants imaginés pour permettre, soutenir et favoriser les investissements privés dans une culture qui soit démocratique et qui poursuive son rôle politique d'interrogation des pratiques et des réalités sociales ?
4. Notre principe directeur est de soutenir toute décision qui ferait en sorte qu'un maximum d'artistes interprètes de la FWB soient payés de façon correcte. A la lecture de la DPC, nous craignons à la fois le saupoudrage et la concentration. Entre le partage de petites sommes entre de nombreuses entités – qui ne permet pas de payer correctement les artistes – et les grosses sommes attribuées à de gros projets – qui favorisent l'utilisation de ces sommes à des fins logistiques et administratives plutôt qu'à des finalités artistiques, nous souhaitons une politique communautaire où le maillage entre les petits lieux et l'emploi artistique trouve davantage sa place.

5. « Faire entendre une voix collective forte en soutenant des fédérations (inter) professionnelles encouragées à se regrouper pour assurer une représentativité suffisante ».

Il semble à l'UAS que le secteur des arts fait déjà entendre une voix collective forte, notamment via l'UPACT et via les différentes fédérations, qui s'allient fréquemment pour parler d'une seule voix. Ce paragraphe semble indiquer une volonté de la FWB de réduire le nombre d'interlocuteurs et d'uniformiser leurs revendications spécifiques. Encourager à regrouper les différentes fédérations entraîne le risque de nier les aspirations spécifiques des secteurs dont les réalités sont foncièrement différentes (entre plasticiens, interprètes, métiers du livre ou techniciens, les enjeux sont différents). Même le regroupement de fédérations défendant les arts vivants ne permettrait pas de représenter les différentes perspectives (interprètes, technicien.nes, auteurices, employeuses, ...), sans compter la place qui doit rester aux opinions minoritaires.

6. Guichet unique / Maison des artistes et des Fédérations

L'UAS soutient toute initiative qui permet de défendre les intérêts des interprètes, le guichet unique et la Maison des Artistes en font partie.

Avant les élections, l'UAS avait proposé en outre la création d'un BSA public qui pourrait être intégré dans cette Maison des Artistes, pour éviter qu'une partie des revenus des artistes contribue au financement d'un BSA privé. Nous demandons au gouvernement la création d'un BSA public.

Quelles sont les modalités pratiques que vous imaginez pour cette Maison ?

Quelle délocalisation imaginez-vous pour que les artistes non-bruxellois de la FWB puissent également bénéficier de cet encadrement ?

7. « Promouvoir de nouvelles sources de financement, notamment le mécénat et le financement participatif et défendre auprès de l'autorité fédérale l'adoption d'une réglementation fiscale incitative pour le mécénat ».

Si l'UAS n'est pas hostile par principe à la diversification des sources de financement, elle s'inquiète d'une dynamique qui nuirait à la solidarité et à l'impartialité des financements (voir plus haut) . Si le financement culturel repose de plus en plus sur l'initiative privée, il risque de se soumettre encore davantage aux lois de la rentabilité, ce qui nuit par hypothèse à la diversification des œuvres proposées.

1. Quelles limites comptez-vous garder au financement public ?
2. Le financement participatif serait-il encadré par des organismes publics ou reste-t-il dans le giron d'associations privées ?
3. Quelle différence instaurez-vous entre mécénat et financement participatif ?
4. Le danger n'est-il pas, de plus en plus, d'en arriver à un clivage entre théâtre public et théâtre privé, comme en France ?

8. « Étendre le tax shelter aux structures naissantes et aux plus petits projets ».

Outre les remarques mentionnées au point 7 sur le refinancement par le privé, l'UAS voudrait relier cette proposition à l'emploi artistique : comment encadrer le tax-shelter de telle sorte qu'il devienne dans les faits utilisables par des structures faiblement outillées administrativement et dont l'essentiel de la masse salariale est consacrée à l'emploi artistique ?

1. Mettre en place une structure d'aide au tax-shelter au niveau du guichet unique pourrait permettre un meilleur encadrement et une clarification des mécanismes utilisés.
2. La vérification de la quantité et de la qualité de l'emploi artistique demandée aux points suivants devrait être inscrite dans les critères d'attribution d'un subventionnement via le tax-shelter.

9. « Assurer une juste rémunération des artistes en poursuivant et en renforçant l'attention portée à l'emploi artistique (aspects quantitatifs et qualitatifs) généré par les opérateurs, dans l'examen des demandes de subventions et dans les évaluations ».

1. Si l'Union des Artistes ne peut que saluer la volonté affichée par le Gouvernement, elle voudrait cependant connaître les critères qu'elle veut voir appliquer dans la qualité de l'emploi et le minimum quantitatif qu'elle veut demander aux opérateurs Comment le gouvernement entend-t-il vérifier et contrôler l'emploi artistique dans

l'application des contrats-programmes ?

2. Toujours en lien avec la qualité et la quantité d'emploi dans le secteur culturel, l'UAS voudrait - comme pour la médecine et d'autres études - mettre en place un dialogue avec les ministres compétents sur les quotas à appliquer pour le nombre d'étudiant.es des écoles d'art. La sous-représentation d'étudiant.es belges dans ces écoles doit être analysée et corrigée.
3. Outre les quotas réservés aux études, il est possible de mettre en place des politiques de promotion de l'emploi local : bien que des quotas explicites sur la nationalité soient interdits par la législation européenne, les pays peuvent encourager indirectement l'emploi national par des programmes d'incitation ou des subventions, par exemple pour favoriser l'embauche des jeunes ou des demandeurs d'emploi locaux. Si ces mesures doivent rester non-discriminatoires envers les citoyens européens et être accessibles aux autres citoyens de l'UE vivant dans le pays, il est cependant imaginable de permettre – par exemple dans le cas des grandes structures musicales subventionnées comme les orchestres – d'inciter l'emploi de personnel belge par les mesures précitées, comme cela se fait en Flandre et dans tous les autres pays de l'UE, pour augmenter la part d'emploi local dans le personnel engagé, particulièrement en ce qui concerne le monde de la musique et de la danse.

p.63

10. « Dans le cadre du décret de 2008 relatif à l'emploi dans le secteur socioculturel, examiner l'élargissement pour inclure l'emploi des artistes dont le financement sera assuré ».

On pourrait comprendre ce paragraphe comme suit : si vous pensez à l'élargissement des actions des centres culturels en «Actions spécialisées» prévues par le décret de 2013 (ce peut être une spécialisation en arts plastiques, en danse, en cirque, arts urbains ...), dans ce cas, il serait en effet indispensable que la présence des artistes et leur rémunération soient renforcées. Ce qui est loin d'être le cas actuellement, le soutien aux artistes se réduisant le plus souvent à l'accès aux infrastructures sans possibilité d'obtenir une rémunération ou un achat de représentation.

11. « amélioration de la gouvernance des commissions et conseils, de critères et montants d'attribution ».

Des retours que nous avons reçus, il ressort que les avis des commissions ont essentiellement permis l'engagement de personnel administratif et ont créé très peu d'emploi artistique.

1. Comment le gouvernement peut-il davantage mettre l'accent sur l'emploi artistique dans les institutions qu'il finance ?
2. La rationalisation et la simplification administratives promises permettront-elles de supprimer des postes de gestion pour engager davantage de personnel artistique ?
3. La DPC et les différentes déclarations politiques de la nouvelle majorité montrent une volonté très puissante de rationalisation de l'argent public. Cette rationalisation

passerait concrètement par le contrôle, par l'évaluation des politiques menées sur le terrain. Le choix qui a été fait par le gouvernement de réduire structurellement la subvention de la RTBF sans se soucier de l'emploi artistique est un exemple éclairant de ce qu'il ne faut pas faire. La rationalisation doit servir l'emploi artistique.

4. Les contrats-programmes demandent une auto-évaluation. Cela implique, dans les faits, qu'il y aura moins de contrôle exercé par les autorités (notamment sur la proportion d'emplois artistiques).

Comment la FWB compte-t-elle résoudre cette contradiction ?

12. « Soutenir l'évaluation et l'amélioration de la réforme sur le statut des artistes »

Au-delà de la coopération entre le Communautaire et le Régional sur les questions de formation, l'UAS s'interroge sur les mécanismes d'harmonisation avec le niveau fédéral et le niveau européen et sur la place qui sera laissée à l'Union et aux autres fédérations professionnelles dans la préparation de cette harmonisation.

p.64

13. Instaurer une charte de bonnes pratiques en matière de résidence, sur base d'expériences de terrain concluantes

L'UAS est demandeuse de négociations à ce sujet, dans le cadre de la diversification des sources de financement.

1. Encadrer les résidences d'un point de vue salarial pour les interprètes. Supprimer notamment l'offre d'une prestation gratuite en échange de l'utilisation des infrastructures sauf dans le cas où il s'agit d'une sortie de résidence destinée aux professionnels, sans accès à ou publicité vers un public extérieur.
2. Travailler avec les Centres Culturels sur l'engagement des interprètes pour les résidences.

15. « Garantir aux artistes qui y collaborent une simplification administrative et une cohérence entre les politiques de soutiens culturels et les politiques de soutien du PECA »

L'UAS reconnaît l'intérêt des intentions énoncées dans la déclaration, mais s'interroge sur les moyens mis en œuvre pour y parvenir.

1. Nous demandons une évaluation de l'emploi artistique par rapport au PECA : qu'est-ce qui va aux structures, qu'est-ce qui va aux artistes ? De nouveau, la question de la balance entre emploi artistique et emploi administratif et/ou d'animation se pose.
2. Quelles sont les modalités de mise en place préconisées à partir de cette évaluation ?
3. En ce qui concerne la réforme du statut de professeurs d'académie, nous demandons un élagage des différentes réformes qui ont complexifié et allongé le temps d'étude pour devenir professeur d'académie. Nous demandons surtout une harmo-

nisation des barèmes, entre CP 301 et CP 501, et la suppression de l'année supplémentaire, qui n'a pas de raison d'être.

p.65 16. « Réviser le décret relatif au soutien à la diffusion des productions artistiques en communauté française »

1. En tant qu'interprètes, nous demandons que la diffusion soit revalorisée par les Centres Culturels, pour pouvoir y jouer davantage.
2. Une piste serait l'instauration de quotas d'emplois réservés aux résidents fiscaux belges.

17. « Envisager la mise en place d'une commission mixte artistes/RTBF pour une meilleure concertation et transparence ».

Depuis des années, l'UAS insiste sur les mauvaises conditions salariales des interprètes (notamment par des rappels aux ministres). Si la Ministre, sous l'impulsion de l'UAS a régulièrement rappelé à l'O.A. et au P.O. de la RTBF ses obligations en terme d'emploi artistique, c'est resté lettre morte.

1. La RTBF défausse systématiquement sa responsabilité d'employeur auprès des sociétés privées : comment encadrer un emploi et un salaire justes ?
2. L'UAS prône l'application de droits de suite dans tous les cas de figure, y compris dès lors sur les plateformes de streaming, dont les accords commerciaux avec la RTBF ne comprennent pas le versement de ces droits.

p.66 18. FEDERAL :

L'UAS prend bonne note de la volonté de la FWB de négocier avec le Fédéral.

Néanmoins, l'intention affichée de vouloir sortir les artistes de l'ONEM est vigoureusement combattue par l'UAS. C'est la meilleure façon de se mettre à dos toute la profession.

Sortir les artistes de l'ONEM : pour quelle durée ? Avec quel financement ? Il y a un risque considérable de communautarisation. L'UAS s'interroge aussi sur les principes éthiques par rapport aux autres travailleurs.

19. EUROPE

On entend parler d'un statut du travailleur des arts au niveau européen. Quelles pistes ? Quelle voix auront les travailleurs des arts dans ce concert ? Nous craignons le nivellement par le bas de ces statuts par l'obligation de s'aligner sur des législations et systèmes de protection moins favorables.